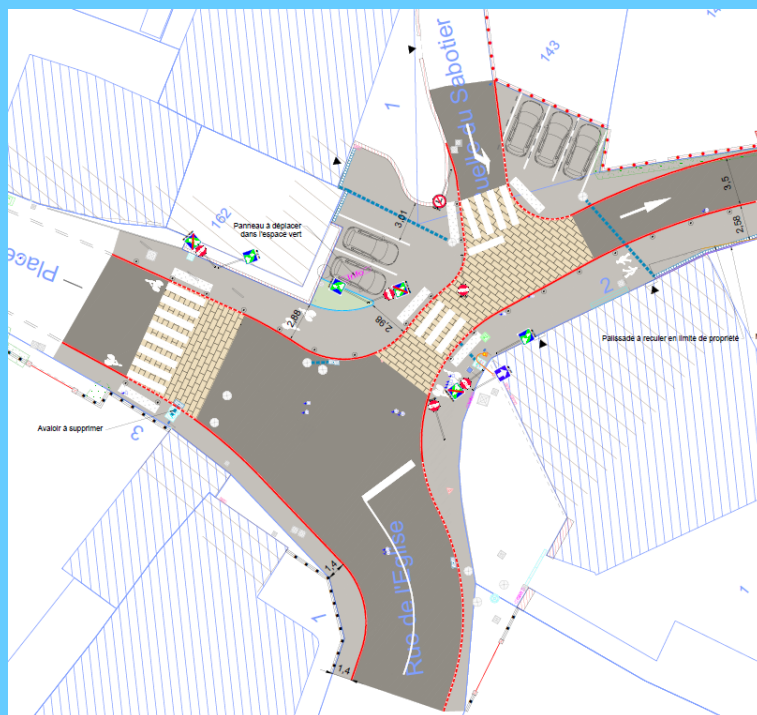


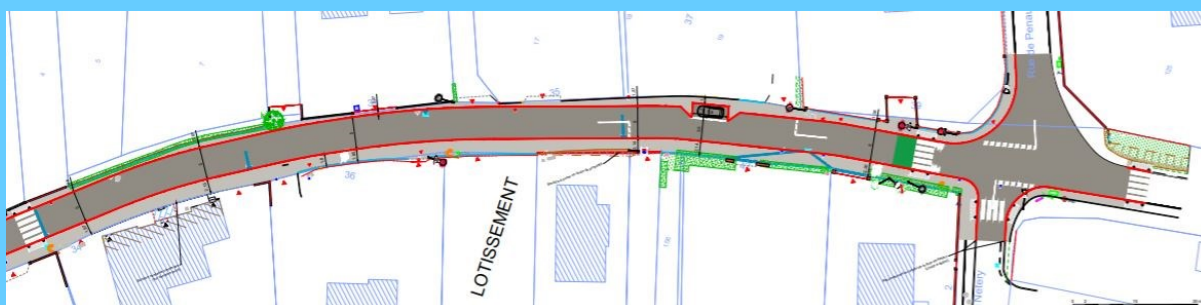


TRAVAUX RUE DE LA MAIRIE

La rue de la Mairie va subir d'importants travaux qui sont programmés fin juin/début juillet prochains, comme évoqué dans le Mag' du mois de Mai au travers de la présentation du budget.

Le projet prévoit de passer cette voie, étroite et dépourvue de trottoirs dignes de ce nom, en route à sens unique avec trottoirs et voie de déplacement en modes doux sur toute sa longueur, cette dernière venant se raccorder à celle de la rue de Netery, fraîchement achevée.

Le sens unique se fera en montant, entre la ruelle du Sabotier et l'impasse Montoille. Le carrefour entre la rue de l'Eglise et celle de la Mairie sera nouvellement aménagé. La rue de l'Eglise sera par ailleurs la prochaine à subir des travaux d'aménagements, ce projet est en effet à l'étude et sera présenté au Conseil dans la première quinzaine du mois de juin. Cela viendra ainsi conforter la réhabilitation du Château et de l'ancienne école Sainte-Claire.



VALIDATION DE LA SUBVENTION EUROPEENNE DU POLE SPORTIF : 736 000 € !

Le projet du pôle sportif a demandé un investissement conséquent. Lors de sa budgétisation, la municipalité avait alors activé tous les leviers possibles permettant de prétendre au maximum de subventions.



Au premier rang de celle-ci celle du FEADER, un fonds européen pour le développement rural. Le montage du dossier de demande de subvention avait alors pris plus de 4 mois et nécessité un dossier complet de plus de 2 000 pages !

Ce mois-ci la bonne nouvelle est tombée : un appel téléphonique de la Région nous a confirmé qu'une subvention de 736 000€ du FEADER nous était accordée ! Ce déblocage permettra de rembourser un prêt relais souscrit pour le projet du pôle sportif et viendra confirmer la bonne gestion des finances communales.

ACTIVITES POUR LES SENIORS

Dès le 1er confinement, il y a désormais plus d'un an, la commune a pris contact par téléphone avec les personnes isolées pour leur proposer de l'aide. Une réflexion a alors été engagée par le CCAS.

En raison de l'épidémie de coronavirus et du risque d'isolement touchant particulièrement les personnes âgées, **le CCAS de la Mairie des Auxons** s'est associé à l'UFCV afin de leur proposer la diffusion d'un questionnaire. Celui-ci a pour but de recenser leurs éventuelles attentes et ainsi cibler leurs besoins afin d'être en mesure de pouvoir leur proposer des activités de façon gratuite.

Ces animations permettent chaque année à de nombreuses personnes âgées de rompre avec le sentiment de solitude et de pouvoir « bien-vieillir ». Actuellement, des activités réalisables à distance telles que des échanges téléphoniques conviviaux et des kits d'activités « Ensemble, Gardons le lien ! » sont proposés.

Les réponses des questionnaires déposés à la mairie (en toute confidentialité) seront analysées et exploitées afin de répondre au mieux aux souhaits exprimés par les personnes qui les auront complétés.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE COMPTABLE

Laure Clément travaille depuis des années au sein de cabinets comptables bisontins.

Elle vient de s'installer à son compte aux Auxons, à côté de la boulangerie, en créant son propre cabinet XILA.

Elle intervient en tant que technicienne paie indépendante et traite globalement tout ce qui touche au personnel d'une entreprise.

Cela va de la déclaration d'embauche au solde de tout compte en passant par le bulletin de paie et toutes les déclarations qui s'y rapportent.

Elle traite ceci pour tout type d'entreprises, artisans, commerçants, soit en direct soit en sous-traitance de cabinet d'expertise comptable. N'hésitez pas à la contacter en cas de besoin.

La municipalité lui souhaite un bon démarrage d'activité.



RADAR PEDAGOGIQUE

Trois radars sont actuellement placés dans la commune. Ils permettent de vous indiquer la vitesse à laquelle vous roulez (sauf si vous la dépassez excessivement).

Ceux-ci gardent en mémoire les passages et les vitesses enregistrées, la municipalité relevant régulièrement ces informations pour les étudier.

A titre d'exemple, voici le relevé du radar placé rue des Essarts, permettant de sortir et d'entrer aux Auxons en direction ou depuis le rond-point de la gare.

Le tableau de répartition du nombre de passages sur une semaine et suivant l'horaire (couvre-feu à 19h) :

		6h-8h	110
		8h-10h	275
		10h-12h	373
		12h-14h	350
		14h-16h	354
		16h-18h	476
		18h-20h	308
		20h-22h	53
		22h-05h	20
Lundi	352		
Mardi	346		
Mercredi	373		
Jeudi	355		
Vendredi	394		
Samedi	279		
Dimanche	217		

L'étude porte sur la période du 12 avril au 26 mai, soit 6 semaines environ. Seules les vitesses de 14 160 véhicules ont été enregistrées.

Rappelons que la limite de vitesse est à 30km/h (rétrécissement et arrêt de bus juste derrière le radar), et qu'on peut observer :

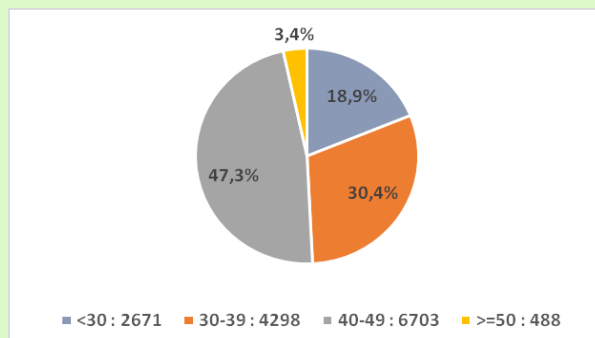
les vitesses maximales (en rouge) qui vont de 70 à 118 km/h (!)

la vitesse moyenne (en vert) de 37 km/h

la vitesse moyenne (en bleu) pour les 85% de véhicules les plus rapides, de 46 km/h

Sur cette période donc, on constate que :

- 2 671 véhicules respectent la vitesse limite, mais cela ne représente que 18.9% des passages
- 488 véhicules (3.4%) dépassent de plus de 20km/h la vitesse autorisée (soit 2 points retirés sur le permis et contravention de 4^{ième} classe)



Ces données sont précieuses et permettent de rendre compte de la réalité du terrain : si nombreux sont ceux qui respectent ou restent raisonnables dans leur conduite d'un véhicule, quelques cas isolés n'en tiennent malheureusement pas compte !

ACTIVITES SPORTIVES A L'ECOLE

La levée de certaines restrictions sanitaires a permis aux élèves de l'école de reprendre les activités sportives.

Les classes de CE1/CE2 et CE2/CM1 ont pu reprendre les cours de tennis de table, celles de CM1 et CM2 ont pu le découvrir pour la première fois. Ce sont les bénévoles de l'ASC des Auxons TT qui se chargent d'encadrer les jeunes et de les initier à ce sport.

Une nouvelle activité a aussi fait son apparition : le tennis. Cette nouvelle découverte pour une majorité d'élèves des classes de CE1 et de CE1/CE2 a pu se mettre en place grâce aux bénévoles du Tennis Club des Auxons (TCA) qui donnent de leur temps pour enseigner les gestes de base tout en mettant à disposition leur matériel.

A noter que ces cours n'ont pas été perturbés que par le covid. La pluie s'en est mêlé durant ce mois de mai, empêchant à de nombreuses reprises les classes de parcourir à pieds le chemin reliant l'école au pôle sportif..



REOUVERTURE DU BISTROT DES AUXONS

Après plusieurs mois de fermeture imposée, le Bistrot de Auxons va faire son grand retour avec une réouverture prévue le 9 juin. A cette occasion, qui coïncide avec le début de l'Euro de football où l'équipe de France brillera peut-être, son propriétaire Eddy prévoit de grandes soirées foot en terrasse sur grand écran, agrémentées d'hamburgers et de frites maison ! On le retrouve donc très bientôt à côté du pôle sportif.



LA PHOTO DU MOIS, PAR UN DE NOS LECTEURS



Dans les lignes du Mag', nous lançons de temps à autre un appel à nos lecteurs pour leur permettre de nous envoyer une ou plusieurs photos de saison ou de circonstance. Ce mois-ci, même si l'expression « une hirondelle a fait le printemps » n'a jamais autant été remise en question, on remercie Michel pour sa photo et son message !

« [...] Nous avons la chance d'avoir à notre domicile la venue chaque année de 5 à 6 couples d'hirondelles. Bien évidemment, quelques précautions et adaptations ont été nécessaires (elles ont élu domicile dans une pièce de notre maison !!), mais nous attendons avec impatience chaque année leur retour (cette année, c'était le 28 mars), et leurs couvées. Nous nous tenons à la disposition de chacun d'entre vous pour d'éventuels conseils [...]. »

Les hirondelles sont des espèces protégées. Nous rappelons que toute destruction ou dégradation de nid d'hirondelle est passible d'amende.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**APPEL AUX BENEVOLES**

Les élections départementales et régionales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin prochains, les deux scrutins auront donc lieu le même jour.

A cette occasion, nous aurons besoin d'un grand nombre d'assesseurs volontaires pour la tenue des bureaux de vote (créneaux de 3h30 de permanence) et pour participer au dépouillement (à partir de 18h). Nous faisons donc appel à votre sens civique et à votre disponibilité pour nous épauler lors de ces deux journées d'élection.

Si l'expérience vous intéresse, il suffit de contacter la mairie

à l'adresse : mairie.lesauxons@orange.fr

en mentionnant vos coordonnées et un numéro de téléphone.

A l'heure où nous publions, 6 personnes se sont déjà manifestées dès parution des annonces faisant appel aux bénévoles.

Nous remercions par avance toute personne qui répondra favorablement à notre demande.

**FLEURISSEMENT DES LIEUX PUBLICS**

Peut-être est-ce une manière de conjurer le sort que nous a infligé la météo durant tout le mois de mai ?

Nos agents communaux ont apporté au pôle sportif et à l'entrée de la mairie une touche de couleurs fleuries. Ils ont en effet installé de nouveaux pots de fleurs devant ces deux lieux, permettant d'égayer un peu ce printemps jusqu'ici bien terne !

**REFECTION VOIRIES**

Les revêtements vieillissants du chemin du Château et de la rue de Nicoray (zone d'activité) nécessitaient une réfection. Des travaux ont été engagés pour remettre en état ces chaussées.

VENTE MAISON COMMUNALE

La délibération du conseil municipal en date du 29 mars dernier a autorisé le maire des Auxons à signer l'acte de vente de la propriété communale située 9 rue de l'église dite «maison PARISOT». Le compromis de vente a été signé le 30 mars 2021. La vente définitive se fera courant juin.



AMBROISIE, SOYEZ VIGILANTS !

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.

Son aire de répartition augmente malheureusement d'année en année sur le territoire national. Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et en la signalant. Lutter contre sa prolifération nécessite un repérage précoce et le plus exhaustif possible pour mettre en place des actions radicales visant le contrôle maximal de la plante.

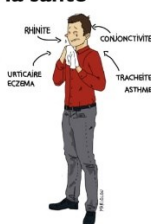
Détruisez l'ambrosie avant qu'elle ne soit en fleurs**POURQUOI ?**

L'Ambrosie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de routes, bords de cours d'eau, etc.

Une nuisance pour la santé

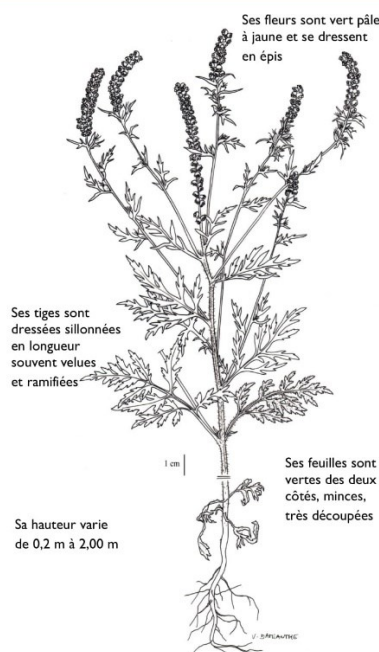
Les pollens d'ambrosie sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions allergiques en fin d'été :

- Rhinites
- Conjonctivites
- Trachéite / toux
- Urticaire
- Eczéma
- et de l'asthme

**Une menace pour l'agriculture**

La présence d'ambrosies dans certaines parcelles peut entraîner :

- Perte de rendement
- Semences non conformes
- Charges supplémentaires de traitement du sol
- Problématique à gérer sur le long terme car importante production de graines
- Conflits de voisinage



Ambrosie à feuilles d'armoise
Ambrosia artemisiifolia L.

Sachez la reconnaître**RECONNAÎTRE SES DIFFÉRENTS STADES**

Stade plantule

AVRIL-MAI



Stade végétatif

JUIN-JUILLET



Stade floraison

AOÛT-OCTOBRE

Que faire chez vous ? :

Avant la floraison (fin juillet), enfillez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

Pendant ou après la floraison (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risquerez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, les plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.

Que faire en dehors de chez vous ? : Signalez les plants d'ambrosie à la mairie !

CARTE AVANTAGES JEUNES

Les vacances arrivent, pensez à profiter des réductions qui sont proposées par la carte « Avantage Jeunes » ! Celle-ci procure en effet de nombreuses remises chez les commerçants du secteur et sur toutes sortes d'activités et sorties dans notre belle région.



La carte peut à tout moment être demandée et retirée auprès du personnel de la bibliothèque, rue de la mairie.

Contact mairie :

Mairie "Les Auxons"
1 rue de l'Eglise Saint Pierre
25870 LES AUXONS

Tél. : 03-81-58-72-69

Email : mairie.lesauxons@orange.fr
Site internet : <http://www.lesauxons.fr>

Du lundi au vendredi :
accueil public de 8h00 à 12h30

Numéro d'urgence : **06.30.22.38.26**

**HORAIRE SUPPLEMENTAIRE A LA BIBLIOTHEQUE**

A compter du 4 juin, en plus des horaires habituels, la bibliothèque sera ouverte le **vendredi soir de 18 h à 20 h**.

Dans quelques mois, ce nouveau créneau horaire sera maintenu ou supprimé en fonction de l'affluence qu'il générera.

Nous vous rappelons que la bibliothèque se trouve sur le bas de la rue de la mairie, qu'elle est ouverte le mercredi de 14h30 à 17h et le samedi de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30.

**HORAIRES D'UTILISATION DES TONDEUSES A GAZON ET AUTRES ENGINS MOTORISÉS THERMIQUES OU ÉLECTRIQUES**

Du lundi au vendredi	9h - 12h	14h - 19h30
Samedi	9h - 12h	15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h	

RAPPEL « VOISINAGE BIENVEILLANT »

Afin de respecter au mieux le repos dominical, auquel aspire la majorité de nos concitoyens, l'utilisation d'appareils bruyants le dimanche matin est autorisée en cas d'impossibilité de réaliser les travaux concernés en semaine (très mauvais temps, obligations professionnelles, etc.).

Le dimanche matin ne doit en aucun cas être considéré comme la matinée spécialement dédiée à la tonte des gazons, au tronçonnage, à la taille des haies. Nous comptons sur votre civisme.

RAPPEL : la taille des haies en bordure de route et de trottoir est une obligation. Elle participe au bien être de chacun. Il est à souligner qu'aux intersections des rues une haie négligée peut gêner la visibilité donc aggraver le danger. Sur quelques trottoirs il est impossible à un adulte de marcher à côté de son enfant du fait de haies qui dépassent de 30 ou 40 cm la limite des propriétés. Nous vous rappelons que **le brûlage des déchets verts** ou autres est strictement interdit sur la partie urbanisée du territoire communal.





Trucs et as-



Coquilles d'œuf à recycler ! Bon à savoir...

Enrichir le compost

Les coquilles d'œufs présentent l'avantage d'être riches en minéraux. Leur teneur en calcium, potassium et magnésium en font un composant idéal pour enrichir votre compost et en diminuer l'acidité. Il est aussi possible de déposer les morceaux de coquille écrasés directement au pied des plantes. Elles enrichiront la terre en se décomposant.

Chasser les nuisibles du jardin

Les coquilles d'œufs sont efficaces pour repousser naturellement les rampants. Au jardin comme au potager, on dispose les coquilles réduites en miettes autour des pieds, pour former une barrière naturelle autour de la plante. Limaces, escargots et autres insectes devraient alors les laisser en paix.



Protéger les arbres fruitiers

Grossièrement broyées et suspendues aux branches des arbres dans de petits filets, les coquilles sont réputées pour maintenir l'arbre en bonne santé. Cependant, l'astuce n'est valable qu'avec des coquilles d'œufs fraîches qui n'auraient pas été cuites au préalable.



Préparer ses semis

Dans une moitié de coquille encore intacte, percez un petit trou pour évacuer l'eau, ajoutez un fond de terre et déposez-y les graines. Naturelles et riches en nutriments, les coquilles constituent un support idéal pour faire naître vos plants avant de les transposer au jardin.



et

Récurer la saleté incrustée

Dans la catégorie des astuces insolites, sachez qu'il est possible d'utiliser les coquilles d'œufs pour rincer la saleté des poêles et casseroles difficiles à nettoyer. En effet, en mélangeant des morceaux de coquilles broyées à un peu d'eau et de savon vous obtiendrez un abrasif naturel efficace.

Faire briller la vaisselle

Pour récupérer une vaisselle maculée de tâches persistantes, il suffit d'un peu de vinaigre blanc et de coquilles d'œufs réduites en poudre. Le mélange est redoutable pour retrouver une vaisselle comme neuve, tout naturellement.

